

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 26 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbart à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 4

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 20/09/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, P DUPONT, D BERAL et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Engagements OPAH-RU 2023/2028 et demande de subvention auprès de l'Anah.

Vu la convention n°07PRO032 du 4 avril 2023 et ses avenants, signés avec les villes d'Aubenas, Vals-les-Bains, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;

Considérant la nécessité de faire parvenir annuellement les montants des engagements prévisionnels auprès de l'Anah locale ;

Le Président indique que pour l'année 2023, les montants prévisionnels des financements Anah qui seront sollicités pour l'aide à l'ingénierie de l'OPAH-RU, s'élèvent à :

- 71 652,50 € de part fixe,
- 19 440 € de part variable dont 12 600 € de prime Habiter Mieux, 6 000 € de primes autonomie et 840 € de primes travaux lourds.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Anah pour l'année 2023 et les années suivantes dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 ;
- D'autoriser le Président à toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 27 septembre 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE